

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.  
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.  
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.  
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.  
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.  
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.  
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.  
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.  
La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.  
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tél.: 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



ND. 47752

## Déclaration de Maladie : N° S19-0005700

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3483 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
Nom & Prénom : DOUBLA Yassine Date de naissance : 04/02/64  
Adresse :  
Tél. : Total des frais engagés : 19 NOV. 2020 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/10/2020  
Nom et prénom du malade : DOUBLA YASSINE Age :  
Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
Nature de la maladie : Parodontite  
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) :  
Signature de l'adhérent(e) :  
Le : 26/10/2020





Date: 26/10/2020

# ORDONNANCE

MR DOUBLA XASSINE

79,70 x 2 (AZIX)  
11 - ~~AZIX~~ e 550 (2Boites) **MS**

1/2 f / pht pht 3/2 **SV**

1/2 f / pht 6/2

65,00

21 - ~~X-oro~~ e 20 **MS**  
2 f / pht 5/2

19,60

31 - ~~Amel~~ e 1000 **MS**  
1 f / pht 2/2

Pharmacie EL M...  
BOUAD Abdelkader  
Rue El Mirak El Gatta  
TANCA. Tél: 22.90.05.56

Pharmacie EL M...  
BOUAD Abdelkader  
Rue El Mirak El Gatta  
TANCA. Tél: 22.90.05.56

37100  
 41 - Ultravire gel  
 59.00  
 51 - Supradyn Boost  
 340.00

ULTRA-LEVURE 250 mg.  
 10 gélules  
 6 118001 310020

مجموعة: 595  
 Fab/صنع: 02 2020

EXP. / صالح لغاية: 02 2023  
 BIOCODEX MARCC  
 PPV 37.00 0H

24580/08

PHARMACIE EL WITAK  
 CASABLANCA - Tél: 06.22.90.05.56  
 DR. ROUADIA Abdelkader  
 Rue 66 Lot. 778 El Witak El Oufra  
 EL KHADRAJ Widad  
 Casablanca - Tél: 06.22.90.19.27  
 Pharmacie Centrale  
 Casablanca - Tél: 06.22.90.05.56

Supradyn®  
 PPV: 65.00 0H  
 LOT: C800056  
 EXP: 10/2022

PARANTAL C 1000®

PPV 19DH60  
 EXP 08/2023  
 LOT 06065 2

PARANTAL C 1000®  
 10 Comprimés effervescents

6 118000 031765

AMM N° 788 DMP/21

PPV: 79DH70

PER: 09/23

LOT: J2417

PPV: 79DH70

PER: 06/23

LOT: J1800

65.00  
 OraPred® 20 mg

30 comprimés effervescents  
 PROMOPHARM s.a.

6 118000 241829

AZIX® 500 mg

Azithromycine  
 3 Comprimés sécables

6 118000 040941

AZIX® 500 mg

Azithromycine  
 3 Comprimés sécables

6 118000 040941

Cachet du Médecin

Date :

05/11/2020

Dr. El Bouad Abdou  
Médecin Généraliste  
El Wafak 3 Rue El Wafak 778 El Oufia  
CASABLANCA - T. 05 22 90 05 56

### Ordonnance

MR YASSINE DOUBLA

11- Neofortan 160 comp

38.8

1 cp x 2 fois

HARMACIE EL WIFAK  
Dr. BOUDAD Abdoukader  
Rue 65 Lot. 778 El Wifak El Oufia  
Casablanca - Tél : 05 22 90 05 56

NEOFORTAN® 160 mg

FPV 98DH80  
EXP 09/2021  
LOT 08063

nts  
NEOFORTAN®  
10 COMPRIMÉS EFFÉVESCENTS 160 mg



مخارم المبحضرات الصيدلية لشمال إفريقيا  
PRINQUE DU NORD, 21, RUE DES OUDAYA - CASABLANCA - MAROC

Docteur Widad El Khadraj



الدكتورة وداد الخضرج

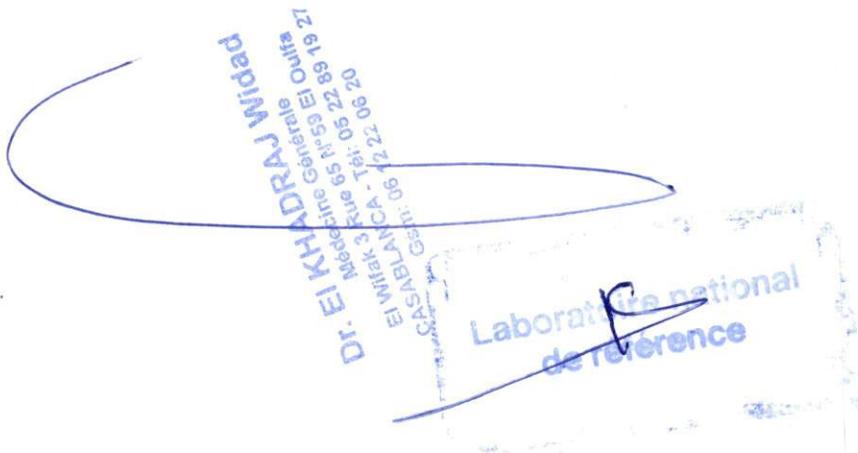
Médecine Générale  
Echographie

الطب العام  
الفحص بالصدى

Casablanca, le 26/10/2022 في الدار البيضاء

MR DOUBLA YASSINE

PCR Covid 19



**FACTURE N° : 74020 / 20**

**Dossier réalisé le : 30/10/20 07:53**

A l'attention de : **DOUBLA YASSINE**

Identifiant du patient : **20K0027583**

**Analyses :**

COVID-19 - PCR

B 500

500,00 DHS

**Total dossier : 500,00 DH**

**Arrêté la présente facture à la somme de :**

**CINQ CENTS DIRHAMS**

Stamp: *Laboratoire National de Référence*  
Signature: *[Handwritten Signature]*  
Date: *30/10/20*

Identifiant du patient : 20K0027583

Date de naissance : 22/01/2003

Sexe : M

Date de l'examen : 30/10/2020

Prélevé le : 30/10/2020 à 07:52

Edité le : 30/10/2020 à 22:47

**DOUBLA YASSINE**

**Dossier N° : C201029269**



## DÉPISTAGE ET SUIVI DU COVID-19

### BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

(Recherche qualitative de l'ARN du SARS-CoV-2, PCR en temps réel)

Nature du prélèvement : Ecouvillon oropharyngé  
CONCLUSION : ARN viral du SARS-CoV-2 négatif

*Laboratoire national  
de référence*

Le 30/10/2020 à 22:47

Signature

Pr. EL BAKKOURI Jalila

Hôpital Cheikh Khalifa bin Zayed  
Prof Jalila EL BAKKOURI  
Médicine

Dossier : **C201029269**  
de : **DOUBLA YASSINE**  
IPP : **20K0027583** Date de naissance : **22/01/2003**  
Analyses : COVID-19 - PCR

## Reçu de caisse

Numéro	Intitulé	Date encaissement
C201029269	DOUBLA YASSINE	30/10/2020 07:55

Mode paiement	Numéro de quittance	Montant Dhs
Espèce	64461	500.0
<b>Total payé</b>		500.0

Reçu établi par : MOUSSAIR Oumaima

Signature  
Laboratoire National  
de référence

Pour information, les résultats des analyses sont à récupérer après 48h du prélèvement au niveau du chapiteau de 9h00 à 16h00  
merci de vous munir de votre pièce d'identité et du présent reçu de caisse